



# APPEL À CANDIDATURE

## « LABEL EXCELLENCES TP »

### L'AMBITION

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) représente les 8 000 entreprises de Travaux Publics de toutes tailles, spécialités ou régions. Ce sont ces entreprises qui construisent et entretiennent les infrastructures, qui participent à la compétitivité, la cohésion territoriale et la transition énergétique de notre pays. La vocation de la FNTP est de faire valoir les intérêts de la profession et de promouvoir les meilleures conditions de développement du marché des Travaux Publics, de contribuer à la qualité du dialogue social notamment à travers la négociation collective de branche et d'assurer un haut niveau de services à l'ensemble de ses adhérents. Les missions de la FNTP s'inscrivent dans l'écosystème BTP et interprofessionnel. Elle agit auprès et avec les acteurs publics et autres parties prenantes au niveau français, européen et international. Son expertise se décline autour de 8 thèmes : développement économique, marchés, travail et protection sociale, formation, santé et sécurité, Europe/international, technique et innovation, développement durable.

La Fédération Nationale des Travaux Publics porte l'ambition de valoriser les acteurs du développement de compétences aux métiers des Travaux Publics, et d'apporter des garanties de qualité par les entreprises et les salariés du secteur.

Dans le cadre de ses actions elle a décidé de créer un label dénommé « EXCELLENCES TP » qui reconnaît l'importance et l'impact des actions conduites par des établissements de formation pour le secteur des Travaux Publics.

### LES CANDIDATS

Le label « EXCELLENCES TP » est exclusivement attribué à des établissements de formation professionnelle (selon le règlement du Label).

### LES CRITÈRES

Attribué en considération de la valeur ajoutée de l'établissement au développement des compétences, il porte la reconnaissance de la profession d'un engagement au service des salariés et des entreprises du secteur.

En conséquence, les critères d'attribution reposent principalement sur la capacité démontrée à travailler en relation avec les acteurs des Travaux Publics d'une part et sur l'excellence des moyens mis en œuvre et les résultats obtenus d'autre part.

Le label est également attribué en tenant compte de la capacité du candidat à porter des dynamiques d'innovation et de développement qui s'inscrivent dans les orientations de la branche et suivent les actions mises en place par la FNTP.

### LE RÉSEAU « EXCELLENCES TP »

L'obtention du label « EXCELLENCES TP » permet à l'établissement d'accéder au réseau des labellisés.

Ce réseau sera associé, de manière privilégiée, aux projets et actions portés par la FNTP. Il se matérialise par des rencontres régulières, des présentations aux acteurs nationaux de premier plan, des accès à des informations dédiées ou partagées en primeur avec lui, un accès particulier aux moyens et ressources de la profession.

### LA PROCÉDURE

En accord avec le règlement du label « EXCELLENCES TP », les établissements adressent leur candidature avant le 28 juin 2024 à 17h00 par message électronique à [labelexcellencestp@fnfp.fr](mailto:labelexcellencestp@fnfp.fr). Après instruction du dossier, la déclaration des établissements labellisés sera publiée le 28 septembre 2024 et la décision adressée aux lauréats.